

26 novembre étant arrivé, on procéda à la vente des biens du monastère. Les enchères furent d'abord sur la totalité des propriétés. Les deux concurrents sérieux furent MM. Jolyclerc et Guyot, ce dernier porta la mise à la somme de 45.200 livres, mais comme les intéressés espéraient, en vendant par lots, obtenir un prix plus élevé, l'enchère fut portée successivement sur quatre lots : le premier, composé des bâtiments et de toutes les propriétés situées sur la rive gauche de la Saône échut à M. Jolyclerc, écuyer, avocat au parlement et ès-cour de Lyon, au prix de 15.200 livres. Le second lot, qui était sur la rente noble du monastère, eut pour dernier enchérissant le sieur Joseph Guyot, conseiller du roi, notaire à Lyon, au prix de 5.000 livres. Le troisième lot, celui des prairies d'Anse, fut adjugé à Louis-François Bottu, seigneur de la Barmondière, résidant à Lyon, place de Louis-le-Grand, paroisse d'Ainay, au prix de 14.100 livres. On ignore quel fut l'acquéreur de la terre de Tramoyes et quel fut le prix de la vente.

En 1752, les terres affermées et les rentes nobles produisaient annuellement 1.428 livres ; les contrats de rente et pension sur l'Hôtel de Ville de Paris, 1.503 livres, 16 sols, 11 deniers ; les biens que les dites religieuses faisaient valoir, 587 livres ; la maison du vigneron, chenevière, jardin potager, fruits donnaient 120 livres.

Si l'on déduit du total de ces recettes, la somme de 200 francs payés annuellement pour un emprunt de 4.000 livres, il restait 2.146 francs.

L'état des finances du monastère semble avoir peu varié, si l'on en juge par les comptes rendus qui ont été présentés, à différentes époques, au moment des visites faites par les archevêques ou les visiteurs délégués par les abbés d'Ambronay.